



ᐅᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT OFFRE D'EMPLOI

Poste : Infirmière ou infirmier en santé communautaire
Ministère : Santé
Collectivité : Kinngait/Sanirajak/Grise Fiord/Igloodik/Pond Inlet
Référence : 10-02-210-4730KW
Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 109 029 \$ à 123 694 \$ par année; 37,5 heures par semaine
Prime de vie dans le Nord : \$24,192 - \$43,588 \$ par année
Syndicat : Membre du Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste
Date de clôture : Ce concours sera ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyen(ne)s dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

La personne titulaire du poste aide la clientèle par des activités orientées vers la promotion et la protection de la santé, le rétablissement et l'éducation, ainsi que la prévention et la réduction du taux de maladie, d'invalidité et de décès. Ce poste s'inscrit dans un contexte de soins de santé primaires, et collabore avec les autres membres de l'équipe des soins de santé afin d'offrir une gamme complète de services en santé communautaire permettant d'améliorer la capacité d'adaptation, de réaction et de gestion face aux difficultés et aux changements qui surviennent dans la vie.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont obtenues grâce à un baccalauréat en sciences infirmières avec une année d'expérience dans un milieu clinique de soins actifs et/ou d'autres équivalences ou expériences connexes dans des milieux de plus en plus diversifiés tels que les centres de santé communautaires, les écoles, les cliniques de rue, les centres pour jeunes et les avant-postes de soins infirmiers, et avec divers partenaires, pour répondre aux besoins de santé de populations particulières.

Le présent poste exige une certification en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de base et son renouvellement annuel. Les personnes qui soumettent leur candidature doivent être qualifiées pour s'inscrire à la Collège et l'Association des infirmières autorisées et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (CANNN) avant leur entrée en poste et renouveler leur inscription annuellement.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867 975-8600,
poste 5706
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca



GOVERNEMENT DU NUNAVUT OFFRE D'EMPLOI

Préalablement à leur embauche, elles devront préférablement posséder une attestation pour au moins une des formations ci-dessous et, en fonction de ce qui leur sera demandé, devront suivre les formations non acquises au cours des 12 premiers mois de leur entrée en poste, puis les renouveler avant leur date d'échéance. Les attestations requises sont les suivantes : Soins avancés en réanimation cardiovasculaire (SARC), cours Trauma Nursing Care Course (TNCC), programme de réanimation néonatale (PRN), certification en surveillance fœtale, cours d'infirmière d'urgence pédiatrique (ENPC) ou cours de soins avancés en réanimation pédiatrique (SARP), gestion du travail et de l'accouchement (GESTA) ou intervention en situation d'urgence obstétricale ou surveillance du bien-être fœtal, intervention non violente en situation d'urgence; et FATIS ou premiers soins en santé mentale. Les éléments suivants constituent des atouts : interprétation d'ECG, gestion du stress à la suite d'un incident critique, formation à l'examen pelvien, formation interculturelle, certificats en soins infirmiers spécialisés.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Enfin, l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature. Il incombe aux personnes hors du Nunavut de s'informer des exigences en vigueur dans leur province ou territoire.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut est considérée comme un atout. Sont aussi considérés comme des atouts la connaissance des collectivités, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimaqatigiingit* inuits de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail dans un milieu interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 \$ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 \$ après 18 mois de service; et une autre prime de 10 000 \$ après 30 mois de service. À celles-ci s'ajoutent un montant de 9 000 \$ à titre de prime annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, soit 4 500 \$ par année.

Sont admissibles à une prime de 1^{er} échelon de 10 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Coral Harbour, Naujaat, Cambridge Bay, Kugaaruk, Taloyoak, Arctic Bay, Clyde River, Sanirajak, Iqaluit, Kimmirut, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.



Sont admissibles à une prime de 2^e échelon de 15 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Gjoa Haven, Grise Fiord, Igloolik, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Whale Cove.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.